Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260320-2026_011-DE

MAIRIE DE TRÉMEHEUC
Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : **M. Eric JOUBERT, M. Stéphane NOURRY, Mme Françoise URIEN-MORAND, M. Yannick VEILLON, Mme Martine DESMET, M. Denis HAMELIN, Mme Amélie WEBER, M. Bruno GANCHE, Mme Delphine FOUÉRÉ, M. Pierre SORAIS, Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : **En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 11**

Date de convocation : **16/03/2026**
Date d'affichage : **16/03/2026**

Secrétaire de séance : **Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

2026-11 – Élection des adjoints

- **Élection du premier adjoint**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur Éric JOUBERT, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Monsieur Stéphane NOURRY se porte candidat pour être premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Monsieur Stéphane NOURRY obtient onze voix (11).

Monsieur Stéphane NOURRY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

- **Élection du deuxième adjoint**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260320-2026_011-DE

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Madame Françoise URIEN-MORAND se porte candidate pour être deuxième adjointe.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Madame Françoise URIEN-MORAND obtient onze voix (11).

Madame Françoise URIEN-MORAND, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

- **Élection du troisième adjoint**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur Denis HAMELIN se porte candidat pour être troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Monsieur Denis HAMELIN obtient dix voix (10).

Monsieur Denis HAMELIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance
Gwenaëlle FOSSÉ

Le Maire,
Éric JOUBERT

MAIRIE DE TREMEHEUC
35 (Ille et Vilaine)